



**GRIP - Groupe De Recherche Et D'information Sur
La Paix Et La Sécurité ASBL**

A l'attention du Conseil d'administration

Rue de la Charité 22

**1210 Bruxelles
BELGIQUE**

Namur, le 4 avril 2025,

Nos réf. : MD/ GRIP - Groupe De Recherche Et D'information Sur La Paix Et La Sécurité /25.20142

Concerné : Rapport du réviseur d'entreprises à l'organe d'administration de « GRIP - GROUPE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA PAIX ET LA SECURITE » sur l'examen limité des états financiers de l'association pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Madame, Monsieur,

Conformément à notre mission décrite ci-après et confirmée par notre lettre de mission du 4 septembre 2023 nous vous faisons rapport sur le contrôle des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Notre mission consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons procédé au contrôle des états financiers de l'association GRIP - GROUPE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA PAIX ET LA SECURITE pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, établis sur la base de la réglementation comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 378.884,55 € et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 35.920,03 €.

L'organe d'administration est responsable de l'établissement d'états financiers donnant une image fidèle conformément à la réglementation comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives.

Conformément à notre lettre de mission, notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité. Nous avons effectué notre contrôle selon la norme relative au contrôle contractuel des PME et des petites A(I)SBL et fondations et aux missions légales réservées et partagées auprès des PME et des petites A(I)SBL et fondations. Un examen limité des états financiers consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en oeuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un contrôle effectué visant l'expression d'une assurance raisonnable et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un contrôle permettrait d'identifier.

Notre contrôle implique la mise en oeuvre de procédures telles que prévues dans la norme relative au contrôle contractuel des PME et des petites A(I)SBL et fondations et aux missions légales réservées et partagées auprès des PME et des petites A(I)SBL et fondations en vue de recueillir divers éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures mises en oeuvre, y compris une évaluation

AUDIT | ACCOUNTANCY | ADVISORY

i-Auditors SRL – Réviseurs d'entreprises | Siège social : Route de Hannut 89 5004 Namur
TVA: BE0459.528.194 – RPM Liège division Namur - IBAN : BE05-0682-1983-5975 BIC : GKCCBEBB

Contact : secretariat@i-auditors.be Phone : +32.2.673.22.22

restreinte des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, relève du jugement professionnel du réviseur d'entreprises. En procédant à cette évaluation des risques, nous avons défini des procédures de contrôle appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion.

Sur la base de notre examen limité et conformément aux dispositions de la norme relative au contrôle contractuel des PME et des petites A(I)SBL et fondations et aux missions légales réservées et partagées auprès des PME et des petites A(I)SBL et fondations, nous n'avons pas identifié d'éléments qui impliqueraient des corrections significatives des états financiers ci-joints, établis conformément à la réglementation comptable applicable en Belgique.

Ce rapport ne peut être utilisé à d'autres fins et sa diffusion est limitée à l'utilisation projetée dans la lettre de mission.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments dévoués.



Laurent
DETHIER
Réviseur d'entreprises
Auditor
Administrateur

i-Auditors SRL – Réviseurs d'entreprises
Représentée par Laurent Dethier, Réviseur d'entreprises, Associé